Colomiers
Notification presse
Le 24/04/2024 18:24

Budget communal : la Ville de Colomiers confirme sa bonne santé financière et son soutien à ses associations

Madame, Monsieur,

En séance du Conseil municipal du 24 avril 2024, les élu·e·s ont voté le compte administratif comprenant le budget de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune, ainsi que l'investissement engagé sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Les produits de fonctionnement sont arrêtés, pour l'année 2023, à 74,5 millions d'euros alors que les charges de gestion s'élèvent à 69,3 millions d'euros, avec une épargne de gestion dégagée qui s'élève donc 5,3 millions d'euros, soit une augmentation 1,6 million d'euros. La capacité de désendettement diminue à 4,4 années en 2023, le tout en permettant un Plan pluriannuel d'investissement à hauteur de 68,9 millions d'euros pour la période 2020-2026. « ***La Commune démontre ainsi sa bonne gestion et sa bonne santé financière,*** a souligné Karine Traval-Michelet, Maire de Colomiers et Vice-Présidente de Toulouse Métropole. ***Nos mesures de sobriété mises en place depuis 2022 permettent une maîtrise des dépenses énergétiques. Un défi relevé grâce à une forte mobilisation des élus et des agents municipaux, de leurs compétences techniques et à des investissements d'avenir réalisés par la Municipalité, notamment sur les équipements les plus consommateurs. L'attribution exceptionnelle du filet de sécurité en 2023 par l'Etat a aussi été bénéfique. L'épargne de la Commune revient ainsi à un niveau d'avant la crise sanitaire.*** »

La dotation forfaitaire, composante principale de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF), continue de diminuer. De fait, cette DGF ne finance aujourd'hui plus que 1,35% des charges de gestion de la collectivité, contre près de 10% en 2014.
L'épargne dégagée permet ainsi de financer un programme d'investissement ambitieux, avec notamment la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'Espace nautique Jean-Vauchère à hauteur de 2,44 millions d'euros ou encore la végétalisation des cours d'école.

2,4 millions d'euros de subventions versées aux associations en 2023

Lors de ce Conseil municipal, des premières subventions pour les associations locales ont été votées par les élus pour 2024. La vitalité associative de Colomiers est très riche, soutenue avec énergie par la Municipalité soit en aides directes (subventions), soit en aides indirectes (prêt de salles, mise à disposition de techniciens et de matériel, formations, communication, accompagnement dans leur organisation événementielle et conseils juridiques).

Pour l'ensemble de l'année 2023, les aides directes ont représenté 2,4 millions d'euros de subventions. Les aides indirectes 454 456 euros. Soit un total cumulé de près de 3 millions d'euros. Ces accompagnements sont attribués suite à des conventions d'objectifs incitant les associations à inscrire leurs actions dans les politiques publiques municipales.

Colomiers

CONTACT

Dimitri Foltran — Direction de la communication
05 61 15 24 42 · dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr